

**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 06278 U**

**Acquisition VL tracteur 2006**

Lot 1 : « 24 BERLINES A MOTEUR BICARBURATION (SEGMENTS B1/B2) »

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2004/0878 du 17 décembre 2004, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

Et,

La société REAGROUP SA, dont le siège social est situé 117-119, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre LAURENT.

## **Table des Matières**

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 3
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	page 4
4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS, 24 berlines à moteur bicarburation, par la passation du marché sur appel d'offres ouvert n° 06278 U, notifié le 2/01/2007.

Après réception des factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée d'un changement de raison sociale.

La nouvelle entité prend donc pour dénomination sociale REAGROUP SA ;

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société :

- extrait KBIS du 15 Janvier 2007,
- attestations pour cotisant à jour de l'URSSAF de Paris,
- attestation de la qualité d'assujetti à la Taxe de la Valeur Ajoutée,
- attestation sur l'honneur,
- attestations d'assurance,
- Extrait du journal d'annonces légales,
- Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire,
- DC7.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché sur appel d'offres N° 06278U de la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS à la société REAGROUP SA, suite à la fusion par voie d'absorption de ces 2 entités.

## **2. AVENANT DE TRANSFERT**

Suite à la décision de fusion par voie d'absorption, la société REAGROUP SA se substitue à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché N° 06278U en cours.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché N° 06278U est dénommée REAGROUP SA
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668
- siège social : 117-119 – avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

### **4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

La déclaration de fusion par voie d'absorption a été déclarée le 19 décembre 2006.

Fait à Bordeaux,

Le

Le Président,  
Jean Pierre LAURENT

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux,  
Alain ROUSSET

**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 06279 U**

**Acquisition VL tracteur 2006**

Lot 2 : « 7 UTILITAIRES SOCIETE A MOTEUR BICARBURATION (DERIVES SEGMENTS B1/B2) »

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2004/0878 du 17 décembre 2004, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

Et,

La société REAGROUP SA, dont le siège social est situé 117-119, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre LAURENT.

## **Table des Matières**

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 3
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ	page 4
4. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS, 7 utilitaires société à moteur bicarburation, par la passation du marché sur appel d'offres ouvert n° 06279 U, notifié le 2/01/2007.

Après réception des factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée d'un changement de raison sociale.

La nouvelle entité prend donc pour dénomination sociale REAGROUP SA ;

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société :

- extrait KBIS du 15 Janvier 2007,
- attestations pour cotisant à jour de l'URSSAF de Paris,
- attestation de la qualité d'assujetti à la Taxe de la Valeur Ajoutée,
- attestation sur l'honneur,
- attestations d'assurance,
- Extrait du journal d'annonces légales,
- Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire,
- DC7.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché sur appel d'offres N° 06279U de la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS à la société REAGROUP SA, suite à la fusion par voie d'absorption de ces 2 entités.

## **2. AVENANT DE TRANSFERT**

Suite à la décision de fusion par voie d'absorption, la société REAGROUP SA se substitue à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché N° 06279U en cours.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché N° 06279U est dénommée REAGROUP SA
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668
- siège social : 117-119 – avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

### **4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

La déclaration de fusion par voie d'absorption a été déclarée le 19 décembre 2006.

Fait à Bordeaux,

Le

Le Président,  
Jean Pierre LAURENT

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux,  
Alain ROUSSET



**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 06280 U**

**Acquisition VL tracteur 2006**

Lot 3 : « 8 FOURGONNETTES VU VP A MOTEUR BICARBURATION »

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2004/0878 du 17 décembre 2004, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

Et,

La société REAGROUP SA, dont le siège social est situé 117-119, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre LAURENT.

## **Table des Matières**

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 3
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	page 4
4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS, 8 fourgonnettes VP VU à moteur bicarburation, par la passation du marché sur appel d'offres ouvert n° 06280 U, notifié le 2/01/2007.

Après réception des factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée d'un changement de raison sociale.

La nouvelle entité prend donc pour dénomination sociale REAGROUP SA ;

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société :

- extrait KBIS du 15 Janvier 2007,
- attestations pour cotisant à jour de l'URSSAF de Paris,
- attestation de la qualité d'assujetti à la Taxe de la Valeur Ajoutée,
- attestation sur l'honneur,
- attestations d'assurance,
- Extrait du journal d'annonces légales,
- Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire,
- DC7.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché sur appel d'offres N° 06280 U de la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS à la société REAGROUP SA, suite à la fusion par voie d'absorption de ces 2 entités.

## **2. AVENANT DE TRANSFERT**

Suite à la décision de fusion par voie d'absorption, la société REAGROUP SA se substitue à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché N° 06280 U en cours.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché N° 06280 U est dénommée REAGROUP SA
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668
- siège social : 117-119 – avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

### **4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

La déclaration de fusion par voie d'absorption a été déclarée le 19 décembre 2006.

Fait à Bordeaux,

Le

Le Président,  
Jean Pierre LAURENT

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux,  
Alain ROUSSET

**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 07077 U**

**Acquisition véhicules voirie 2006**

Lot 1 : « 2 FOURGONS TOLES HAUT DE 3.5 T DE P.T.A.C. »

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2004/0878 du 17 décembre 2004, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

Et,

La société REAGROUP SA, dont le siège social est situé 117-119, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre LAURENT.

## **Table des Matières**

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 3
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	page 4
4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS 2 fourgons tôle haut de 3.5 T de P.T.A.C., par la passation du marché sur appel d'offres ouvert n° 07077 U, notifié le 30/03/2007.

Après réception des factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée d'un changement de raison sociale.

La nouvelle entité prend donc pour dénomination sociale REAGROUP SA ;

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société :

- extrait KBIS du 15 Janvier 2007,
- attestations pour cotisant à jour de l'URSSAF de Paris,
- attestation de la qualité d'assujetti à la Taxe de la Valeur Ajoutée,
- attestation sur l'honneur,
- attestations d'assurance,
- Extrait du journal d'annonces légales,
- Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire,
- DC7.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché sur appel d'offres N° 07077 U de la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS à la société REAGROUP SA, suite à la fusion par voie d'absorption de ces 2 entités.

## **2. AVENANT DE TRANSFERT**

Suite à la décision de fusion par voie d'absorption, la société REAGROUP SA se substitue à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché N° 07077 U en cours.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché N° 07077 U est dénommée REAGROUP SA
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668
- siège social : 117-119 – avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

### **4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

La déclaration de fusion par voie d'absorption a été déclarée le 19 décembre 2006.

Fait à Bordeaux,

Le

Le Président,  
Jean Pierre LAURENT

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux,  
Alain ROUSSET



**AVENANT DE TRANSFERT N° 1**

**MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN N° 06067 R - N° 07104 R**

**Fourniture de pièces détachées, accessoires, équipements et prestations sur matériels de voirie et de chantier et diverses prestations (40 lots)**

*Lot 26 (reconduction sous le n° 07104 R) : - « FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE, ET REPARATIONS DE VEHICULES LEGERS DE MARQUE RENAULT »*

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2004/0878 du 17 décembre 2004, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par La CUB

Et,

La société REAGROUP SA, dont le siège social est situé 117-119, avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre LAURENT.

## **Table des Matières**

1. OBJET DE L'AVENANT	page 3
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 3
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	page 4
4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	page 4

Il a d'abord été rappelé que :

D'une part, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS par marché à bons de commande initial n° 06067R, notifié le 15 mai 2006 et reconduit sous le numéro 07104 R en date du 15 mai 2007, la fourniture de pièces d'origine et les réparations de véhicules légers de marque RENAULT, pour un montant annuel compris entre un minimum de 15.000 Euros HT et un maximum de 60.000 Euros HT.

Après réception des factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée d'un changement de raison sociale.

La nouvelle entité prend donc pour dénomination sociale REAGROUP SA ;

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert étant fournis par la nouvelle société :

- extrait KBIS du 15 Janvier 2007,
- attestations pour cotisant à jour de l'URSSAF de Paris,
- attestation de la qualité d'assujetti à la Taxe de la Valeur Ajoutée,
- attestation sur l'honneur,
- attestations d'assurance,
- Extrait du journal d'annonces légales,
- Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire,
- DC7.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché sur appel d'offres N° 06067 R reconduit sous le N° 07104 R, de la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS à la société REAGROUP SA, suite à la fusion par voie d'absorption de ces 2 entités.

## **2. AVENANT DE TRANSFERT**

Suite à la décision de fusion par voie d'absorption, la société REAGROUP SA se substitue à la société REAGROUP FRANCE SUD OUEST SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché n° 06067 R en cours.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché n° 06067 R est dénommée REAGROUP SA
- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 312 212 301, numéro de gestion 1997 B 01668
- siège social : 117-119 – avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

### **4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR**

La déclaration de fusion par voie d'absorption a été déclarée le 19 décembre 2006.

Fait à Bordeaux,

Le

Le Président,  
Jean Pierre LAURENT

Le Président de la Communauté  
Urbaine de Bordeaux,  
Alain ROUSSET